



SCHOLA DE SION

REPRISE DES RÉPÉTITIONS DÈS LE 8 MARS 2021

Chers parents, chanteuses et chanteurs,

Tenant compte des risques liés au COVID-19, la Schola de Sion s'engage à appliquer un plan de protection spécifique adapté à la situation sanitaire ainsi qu'aux recommandations/mesures édictées par les autorités cantonales (OFSP). Basé sur le document **CONCEPT-CADRE DE PROTECTION DANS LE CONTEXTE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS ENCADRÉS (CAMPS ET ACTIVITÉS À LA JOURNÉE) : COVID-19 - CANTON DU VALAIS**, ce plan est supervisé et approuvé par le Délégué cantonal à la Jeunesse, Monsieur Cédric Bonnébault. Sont pris en compte les points suivants :

- Selon les décisions fédérales, la reprise des répétitions ne concerne que les jeunes de moins de vingt ans, soit celles et ceux nés en 2001 et après.
- Il ne s'agit bien que de répétitions. Aucune prestation (messe ou concert) n'est autorisée.
- Aux jours habituels de répétition (lundis, mardis, jeudis, vendredis et parfois le samedi), pour les groupes concernés les répétitions ont toujours lieu sous la direction et le contrôle d'au moins deux collaborateurs/trices, tous/tes musicien.nes professionnel.les, à savoir : Marc Bochud, directeur ; Marie-Marthe Theytaz, Lisa Tatin, Alain Carron, Céline Gillioz, Floriane Vernay et Joséphine Waeber, professeurs de musique. Un membre du comité sera dans la mesure du possible présent aux répétitions.
- Cinq personnes maximum de 20 ans et plus, encadrant.e.s compris.e.s sont admises dans les locaux clos, en l'occurrence les salles sous l'église du Sacé-Cœur.
- Il n'y a aucune limite quant au nombre de personnes présentes pour les moins de 20 ans.
- Les horaires de répétition sont les suivants :
 - LUNDI 17h15-18h45 : Petites Nouvelles (17h15-18h00 ; Petits Nouveaux (18h00-18h45)
 - MARDI 17h00-18h10 : Petits Chanteurs, garçons (sopranos, altos)
 - MARDI 18h30-19h30 : Petits Chanteurs, voix d'hommes (nés en 2001 et après)
 - JEUDI 17h00-18h10 : Petit Chœur de Filles
 - JEUDI 18h30-20h00 : Grand Chœur de Filles (nées en 2001 et après)
 - VENDREDI 17h00-18h30 : Petits Chanteurs (nés en 2001 et après)
- Sur place, les personnes responsables de l'application du plan de protection seront, en alternance selon les jours de répétition, une des personnes susmentionnées.
- En cas de nécessité, André Gillioz, président (079/297 33 24), François Vernay, vice-président (079/ 482 25 01) ou Marc Bochud, directeur (078/661 27 95) sont joignables de 7h00 à 22h00 durant les 14 jours qui suivent les répétitions pour permettre aux autorités compétentes d'accomplir leurs tâches de contrôle.
- Pour un traçage complet des contacts, à chaque répétition la Schola établit une liste des présences contenant les données suivantes : nom, prénom, numéro de téléphone, adresse postale, adresse mail et heures de présence aux répétitions.

Pour toute question, vous pouvez contacter le président de la Schola, André Gillioz, ou le directeur de la Schola, Marc Bochud.

LISTES DES MESURES DE PROTECTION

1. La Schola demande que les choristes vulnérables ou en contact avec des personnes vulnérables dans leur cercle privé, ou qui ont été en contact avec une personne infectée moins de deux semaines avant les répétitions, ne viennent pas aux répétitions. Il en va de même pour les choristes ayant des symptômes (en cas de fièvre, de toux, d'écoulement nasal, de maux de tête ou de gorge, d'essoufflement, de douleurs aux membres, de troubles gastro-intestinaux, de faiblesse générale, de vertiges et de perte de l'odorat ou du goût).
2. **Le port du masque est obligatoire pour tout le monde, tout le temps, sauf pour les Petites nouvelles et les Petits nouveaux.**
3. Chaque scholiste se lave les mains ou se les désinfecte à son arrivée sur le lieu de l'activité et avant d'en repartir. **Les gestes barrières en vigueur** ainsi que les mesures de protection prises seront rappelés à tout le monde aussi régulièrement que nécessaire au début, pendant et à la fin des répétitions.
4. **Tout le matériel nécessaire au respect des mesures d'hygiène** (gel, savon, masques, etc.) **est mis à disposition par la Schola.** Chaque responsable aura accès en permanence à un flacon de solution hydroalcoolique.
5. **Des poubelles fermées** avec des sacs pour jeter les masques et les mouchoirs sont à disposition. Les sacs sont changés à chaque répétition.
6. **Les salles de répétition sont préparées avant l'entrée des choristes.** Les personnes qui préparent les salles et les nettoient après les répétitions doivent se désinfecter ou se laver les mains avec du savon avant et après les répétitions. Les salles sont ventilées régulièrement et suffisamment. Les portes sont laissées ouvertes dans la mesure du possible. La distance minimale et l'obligation de porter un masque s'appliquent aussi pendant toutes les pauses. Une vigilance particulière est requise avant et après les répétitions (rituels de salutation, etc.).
7. **Les partitions ne sont pas échangées entre les choristes.** Chaque choriste a ses partitions dans un porte-document à son nom, placé sur sa chaise. A la fin de la répétition, le porte-document est laissé sur place puis désinfecté et rangé jusqu'à la prochaine répétition.
8. Aucune distribution ni aucun partage de nourriture ne sont autorisés.
9. Une arrivée et un départ échelonnés sont prévus pour les choristes afin d'éviter tout contact rapproché. **Il est demandé qu'un seul adulte amène et recherche l'enfant ou les enfants dont il a la responsabilité.**

EN CAS DE SUSPICION COVID-19

En cas de suspicion, les parents sont priés de ne pas envoyer leur enfant aux répétitions et de prévenir au plus vite André Gillioz (079/297 33 24, François Vernay (079/ 482 25 01) ou Marc Bochud (078 /661 27 95).

En cas de résultat positif, la Schola préviendra aussitôt l'Office du médecin cantonal (OMC) qui fixera les mesures qui s'imposent. D'entente avec les autorités sanitaires, elle prendra aussitôt toutes les mesures nécessaires, notamment la communication aux parents au sujet d'éventuels tests ou mises en quarantaine.